



STOP AUX PUNAISES DE LIT !

Madame, Monsieur,

Lors du Conseil de Concertation Locative du Patrimoine d'avril dernier, les associations de locataires et Elogie-Siemp ont convenu de prolonger pour deux ans l'accord de patrimoine concernant le dispositif de traitement des punaises de lit. Cet accord sera donc applicable en 2021 et 2022 et concerne tous les locataires d'Elogie-Siemp.

Cet accord permet à chacun d'entre vous de bénéficier de services pour **diagnostiquer et éradiquer** les punaises de lit. Il est consultable sur l'espace locataire :

<https://extranet.elogie-siemp.paris> ;

Rubrique : M'informer / Concertation Locative

Grâce au principe de mutualisation retenu avec vos représentants, **le montant facturé par logement est limité à 4€ par an**. La facturation est réalisée une fois par an sur votre avis d'échéance de fin juin (1). Cette facturation correspond à la ligne « Forfait annuel punaise ».

Une intervention rapide est toujours nécessaire pour éviter une propagation. **En cas de doute, sollicitez sans attendre votre gardien afin que celui-ci fasse immédiatement un signalement à son responsable.**

Grâce à cet accord de patrimoine, et en contrepartie des 4 euros versés, vous bénéficiez :

- **d'un diagnostic réalisé par un professionnel pour confirmer ou non la présence et le niveau d'infestation de votre logement.**
- **De la mise en place d'un traitement adapté en fonction du diagnostic réalisé.**

Les premières mesures, notamment le diagnostic, doivent être mises en œuvre sous 15 jours après votre signalement.

A noter que vous pourrez également être contacté pour un diagnostic si vous êtes à proximité d'un logement touché. Les punaises passent facilement d'un logement à l'autre, les traitements se font toujours sur un périmètre, **il est très important de donner accès à votre logement.**

Si vous avez des punaises chez vous :

- Ne traitez pas vous-même votre logement avec des produits vendus dans les commerces,
- Ne jetez pas vos affaires dans la rue, matelas notamment, sans alerter les services de la Ville pour éviter qu'elles ne soient récupérées et infestent un autre logement.
- Lavez tout ce que vous pouvez à 60°.

Vous trouverez des informations plus complètes dans notre « flyer » consultable sur :

<https://extranet.elogie-siemp.paris> ;

Rubrique : Feuilletter

MERCI DE VOTRE VIGILANCE A TOUTES ET TOUS !

(1) Pour 2021, certains locataires ont pu payé précédemment ce montant qui ne sera donc pas facturé.